



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité



Plan de relance – continuité pédagogique Accompagnement du socle numérique dans les écoles élémentaires

Madame, Monsieur,

Dans la continuité de la convention que vous avez signée dans le cadre de **l'appel à projets pour un socle numérique pour les écoles élémentaires (SNEE)**, je reviens vers vous pour vous présenter le dispositif d'appui que nous mettons à disposition des écoles lors du déploiement et pour vous rappeler quelques points clés de l'exécution de cette mesure.

Soyez assuré que **l'ensemble des équipes de circonscription, de l'académie et du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse se mobilisent pour proposer aux écoles des formations et un accompagnement adaptés** à leurs besoins lors du déploiement des équipements, services et ressources par votre collectivité. A cet effet, je vous prie de trouver **ci-joint le document d'appui qui vient d'être adressé aux écoles bénéficiaires afin de faciliter l'appropriation des outils et le développement des usages numériques en classe.**

Par ailleurs, **concernant le suivi financier et administratif de l'appel à projets SNEE**, j'attire votre attention sur plusieurs point figurant dans la convention de financement :

1) Soldez la convention avant la fin de l'année 2022

Cet appel à projets s'inscrit dans la temporalité du Plan de relance avec une date limite au 31 décembre 2022. Cela signifie que votre demande de solde devra avoir été sollicitée, validée et payée avant cette date.

2) Réalisez l'ensemble du projet initial pour prétendre à la totalité de la subvention

Le taux de subventionnement dépend directement du projet arrêté dans la convention entre les parties. Ainsi, si vous n'investissez pas l'ensemble de ce à quoi vous vous étiez engagé dans la convention, la subvention que vous toucherez serait réduite proportionnellement au montant des dépenses que vous aurez réalisées.

3) Mettez en avant la provenance des financements sur l'ensemble de vos supports de communication

La convention stipule que tous les documents et communications portant sur le projet financé doivent faire figurer le logo « France relance », ainsi que le bloc-marque « Gouvernement ». Cette mesure du Plan France relance donnant lieu à un remboursement européen au titre du plan national de relance et de résilience (PNRR), il vous appartient également d'intégrer le logo « Financé par l'Union Européenne – NextGenerationEU » selon

les recommandations du kit de communication disponible à l'adresse suivante : www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/kit-de-communication

A cet effet, la **fiche ci-jointe peut être placée sur les tableaux d'affichage des écoles concernées**. Nous vous rappelons aussi qu'une communication numérique est à privilégier, notamment sur les portails numériques d'accès aux matériels, services et ressources.

4) Maintenez à disposition les pièces justificatives qui devront pouvoir être rendues accessibles dans un délai maximum de 5 jours

Cette mesure du plan de relance fait l'objet d'exigences de traçabilité et d'auditabilité qui conditionnent le remboursement européen au titre du PNRR. Ainsi je vous invite à être attentif au respect des règles décrites dans la convention et vous précise que **l'ensemble des pièces justificatives - dont les factures - devront être tenues à disposition et mobilisables dans un délai de 5 jours**. En effet, les contrôles sur pièces, voire sur place qui seront réalisés imposent ce délai de réponse.

Je vous remercie par avance pour votre vigilance et votre compréhension.

Je vous rappelle enfin qu'un ensemble de documents dont des « pas-à-pas » et des FAQ sont disponibles sur la page web de l'AAP SNEE : www.education.gouv.fr/plan-de-relance-continuite-pedagogique-appel-projets-pour-un-socle-numerique-dans-les-ecoles-308341.

Les équipes académiques, déjà présentes lors de la phase de candidature, de conventionnement et de versement, restent pleinement mobilisées à vos côtés pour vous accompagner. Pour information, vous pouvez consulter la liste des [contacts des délégués académiques au numérique¹](#) qui coordonnent l'action au niveau de votre territoire.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.



Audran LE BARON



Directeur du numérique pour l'éducation

¹ <https://eduscol.education.fr/1062/delegues-academiques-au-numerique-dan>